

Le 30 Mai 2016

Vente de médicaments en ligne
Federgy prône la délégation de ce service aux groupements

Depuis l'autorisation de vente en ligne de médicaments en 2013, le développement de cette activité est resté très limité en France. En 2015, seulement 1,34% des officines ont développé un site internet proposant ce service, dix fois moins qu'en Allemagne, par exemple¹. Force est de constater aussi que le taux de refus d'autorisation de création de ces sites par les Agences Régionales de Santé est de l'ordre de 33%¹, important donc.

Il convient de noter enfin que l'expertise en communication que nécessite la création d'un site internet tant sur le fond (choix des messages et formulations) que sur la forme (utilisation de nouveaux supports et nouveaux dispositifs numériques) ne relève pas de la formation ou de la capacité de pharmaciens isolés.

Face à cette situation, **Federgy** propose que la création et l'exploitation d'un site de vente en ligne soit **réservées exclusivement aux pharmaciens d'officine, seuls habilités à dispenser des médicaments, et que ces derniers puissent toutefois déléguer tout ou partie de cette activité à un groupement ou une enseigne de pharmacies**. Le pharmacien demeurant responsable du contenu du site qu'il édite et des conditions dans lesquelles l'activité de commerce électronique de médicaments s'exerce.

Le pharmacien, quelle que soit sa situation géographique et la taille de son officine, aurait ainsi **une opportunité réelle et concrète d'optimiser et de mutualiser les coûts de création et de gestion de son site et pourrait par là même disposer d'une offre de produits et de services à destination des patients**.

Par ailleurs, **la solution du click and collect garantirait à tous les patients un même niveau de qualité, de sécurité et de services** ; la préparation et la dispensation des médicaments se faisant toujours via une officine.

Convaincue que les groupements et enseignes de pharmacies sont les seuls à permettre l'accompagnement et l'évolution du marché officinal pour le porter vers l'avenir, **Federgy** défend avec force cette proposition auprès des différents ministères et autorités publiques.

¹ Source DGCCRF : http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id_rub=629&id_article=2759

*Les groupements adhérents de **Federgy** sont : Alphega Pharmacie, APFK, Apsara, Ceido, Evolupharm, Gipharm, Giropharm, Népentès, Objectif Pharma, Optipharm, Pharmactiv, Pharma Group Santé, Pharmacie Référence Groupe, Pharmodel Group, Plus Pharmacie, Réseau Santé.

Contact :
Christian GRENIER – 18 Rue Charlotte – 78800 HOUILLES
Tél. 06.07.85.23.83